

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS**UFI:** WX65-R0J5-100M-DGQ4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pour une utilisation industrielle et commerciale uniquement.

Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur:

Borer Chemie AG

Gewerbestr. 13

CH-4528 Zuchwil

Schweiz

office@borer.ch

Telefon: +41 32 686 56 00

Telefax: +41 32 686 56 90

Service chargé des renseignements: product.safety@borer.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine
propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium
acide L-(+)-lactique
éthylène-glycol

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P330 Rincer la bouche.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Contient Limonène, subtilisine. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne satisfont pas aux critères PBT/vPvB conformément au règlement REACHAnnexe XIII.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 2)

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 2372-82-9 EINECS: 219-145-8 Reg.nr.: 01-2119980592-29	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine ----- ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; ☠ STOT RE 2, H373; ☠ Skin Corr. 1B, H314; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410	≥5–<15%
CAS: 94667-33-1 Numéro CE: 619-057-3 Reg.nr.: 01-2119950327-36	propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium ----- ☠ Skin Corr. 1B, H314; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥5–<15%
CAS: 25322-68-3 NLP: 500-038-2 Reg.nr.: 01-2119958801-32	Polyethylene glycol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥5–<15%
CAS: 79-33-4 EINECS: 201-196-2 Reg.nr.: 01-2119474164-39	acide L-(+)-lactique ----- ☠ Acute Tox. 3, H331; ☠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318	≥5–<15%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28	éthylène-glycol ----- ☠ STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1–<5%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.nr.: 01.2119488530-36	D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle ----- ☠ Eye Dam. 1, H318	≥1–<5%
CAS: 127036-24-2 Reg.nr.: Polymer	ethoxylates d'alcool gras ----- ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥1–<5%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8	Limonène ----- ☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ Asp. Tox. 1, H304; ☠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<1%
CAS: 9014-01-1 EINECS: 232-752-2 Reg.nr.: 01-2119480434-38	subtilisine ----- ☠ Resp. Sens. 1, H334; ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	<1%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

désinfectants

≥15 - <30%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 3)

agents de surface non ioniques	≥5 - <15%
parfums, enzymes	<5%

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction** Le produit ne brûle pas**Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

CH_FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Température optimale de stockage 20 °C. Pour plus de détails, voir l'étiquette du produit.

Classe de stockage (TRGS 510): 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH_FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 e mg/m ³ Valeur à long terme: 0,05 e mg/m ³ SSc;
--------------	---

CAS: 25322-68-3 Polyethylene glycol

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 500 mg/m ³ SSc;
--------------	--

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 52 mg/m ³ , 20 ppm Valeur à long terme: 26 mg/m ³ , 10 ppm H SSc;
--------------	--

CAS: 9014-01-1 subtilisine

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,00006 mg/m ³ S;
--------------	--

DNEL

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

DNEL (Inhalation)	2,35 mg/m ³ (Employé)
DNEL (Contact cutané)	0,91 mg/kg (Employé)

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

DNEL (Inhalation)	35 mg/m ³ (Employé)
DNEL (Contact cutané)	106 mg/kg (Employé)

CAS: 68515-73-1 D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle

DNEL (Inhalation)	420 mg/m ³ (Employé)
-------------------	---------------------------------

PNEC

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

PNEC	0,001 mg/kg (Eau douce)
	0,85 mg/kg (Sédiment d'eau de mer)
	8,5 mg/kg (Sédiment d'eau douce)
	45,34 mg/kg (Sol)
PNEC	1,33 mg/l (Station d'épuration)
	0,0001 mg/l (Eau de mer)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 6)

CAS: 79-33-4 acide L-(+)-lactique	
PNEC	1,3 mg/l (Eau douce) 10 mg/l (Station d'épuration)
CAS: 107-21-1 éthylène-glycol	
PNEC	1,53 mg/kg (Sol)
PNEC	10 mg/l (Eau douce) 199,5 mg/l (Station d'épuration) 1 mg/l (Eau de mer)
CAS: 68515-73-1 D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle	
PNEC	0,1 mg/l (Eau douce) 0,01 mg/l (Eau de mer)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôler l'exposition potentielle par des mesures comme des systèmes encapsulés ou fermés, des équipements parfaitement adaptés et entretenus et une norme d'aération suffisante. Arrêter les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Dans la mesure du possible, arrêter et nettoyer l'installation avant les travaux de maintenance. En cas de risque d'exposition : veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes permettant de réduire cette dernière. S'assurer que des équipements de protection individuelle appropriés sont disponibles. Recueillir les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences légales. Contrôler l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager la nécessité d'une surveillance sanitaire ; identifier et mettre en œuvre des actions correctives.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Les gants de protection à utiliser doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN374 qui en découle.



Gants de protection

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 7)

Matériau des gantsÉpaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.7 mm

Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants Temps de pénétration : > 480 min.**Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales****Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Bleu
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C:	8,9
------------------------------	-----

Changement d'état**Point de fusion/point de congélation:** Non pertinent**Point initial d'ébullition et intervalle**

d'ébullition:	100 °C
----------------------	--------

Point d'éclair	Non pertinent
-----------------------	---------------

Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

Température de décomposition:	>230 °C
--------------------------------------	---------

Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---	--

Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
-------------------------------	--------------------------------

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non applicable.
--------------------	-----------------

Supérieure:	Non applicable.
--------------------	-----------------

Propriétés comburantes	Non pertinent
-------------------------------	---------------

Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
------------------------------------	--------

Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
-------------------------	---------------------

Densité de vapeur:	Non pertinent
---------------------------	---------------

Taux d'évaporation:	Non pertinent
----------------------------	---------------

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 8)

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Décomposition thermique au dessus 230 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut conduire à la libération de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	1323 mg/kg
Dermique	LD50	>4615 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4h	>115 mg/l (Rats)

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Oral	LD50	243,6 mg/kg (Rats)
Dermique	LD50	>600 mg/kg (Rats)

CAS: 94667-33-1 propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium

Oral	LD50	972 mg/kg (Rats)
------	------	------------------

CAS: 25322-68-3 Polyethylene glycol

Oral	LD50	5000 mg/kg (Rats)
------	------	-------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 9)

Dermique	LD50	20000 mg/kg (Lapin)
CAS: 79-33-4 acide L-(+)-lactique		
Oral	LD50	3543 mg/kg (Rats)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	>7,94 mg/l (Rats)
CAS: 107-21-1 éthylène-glycol		
Inhalatoire	LC50/4h	>2,5 mg/l (Rats)
CAS: 8028-48-6 Limonène		
Oral	LD50	4400 mg/kg (Rats)
CAS: 9014-01-1 subtilisine		
Oral	LD50	3700 mg/kg (Rats)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CH_FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

CAS: 2372-82-9 N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

LC50/96h	0,45 mg/l (Poisson)
EC10/72h	0,012 mg/l (Algue)
EC50/48h	0,073 mg/l (Daphnies)
EC50/72h	0,054 mg/l (Algue)
NOEC/72h	0,0069 mg/l (Algue)

CAS: 94667-33-1 propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium

LC50/96h	0,52 mg/l (Poisson)
LC10	0,032 mg/l (Poisson)
EC50	0,039 mg/l (Daphnies)

CAS: 25322-68-3 Polyethylene glycol

LC50/96h	>10000 mg/l (Poisson)
EC50	>10000 mg/l (Daphnies)

CAS: 107-21-1 éthylène-glycol

LC50/48h	>100 mg/l (Daphnies)
LC50/96h	6500–13000 mg/l (Algue)
	72860 mg/l (Poisson)
NOEC/7d	8590 mg/l (Daphnies)
	15380 mg/l (Poisson)

CAS: 68515-73-1 D-glucopyranose, oligomères, glycosides de décyle-octyle

EC50/48h	>100 mg/l (Daphnies)
EC50/72h	37 mg/l (Algue)
NOEC/72h	10 mg/l (Algue)
NOEC/21d	2 mg/l (Daphnies)
NOEC/28d	1,8 mg/l (Poisson)

CAS: 8028-48-6 Limonène

LC50/96h	0,7 mg/l (Poisson)
EC50/48h	0,4 mg/l (Daphnies)

CAS: 9014-01-1 subtilisine

LC50/96h	8,2 mg/l (Poisson)
EC50/48h	0,00083 mg/l (Algue)

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 11)

	0,000586 mg/l (Daphnies)
--	--------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité conforme à l'OECD 80 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques:

Remarque: Très toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques:

Valeur DCO: 1069,0 g/kg

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB Pas d'autres informations importantes disponibles.

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

CH_FR

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU**ADR, IMDG, IATA**

UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR**

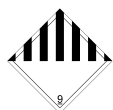
3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, propionate N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammonium)

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, N,N,didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammoniumpropionate)

IATA

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, N,N,didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl) ammoniumpropionate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR, IATA****Classe
Étiquette**9 Matières et objets dangereux divers.
9**IMDG****Class
Label**9 Matières et objets dangereux divers.
9**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA**

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 13)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90
No EMS: F-A,S-F
Stowage Category A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L
Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels (-)

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L
Excepted quantities (EQ) Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU: UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODÉCYLPROPANE-1,3-DIAMINE, PROPIONATE N,N-DIDÉCYL-N-MÉTHYL-POLY(OXYÉTHYL) AMMONIUM), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 14)

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies en toute bonne foi sur la base de nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations sont destinées à fournir des conseils sur la manipulation sûre du produit spécifié dans cette fiche de données de sécurité pendant son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Les informations ne concernent pas d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé, mixé ou transformé avec d'autres matériaux ou soumis à un traitement, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas s'appliquer au nouveau matériau ainsi produit, sauf mention expresse contraire.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: product.safety@borer.ch

Contact: product.safety@borer.ch

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 29.03.2022

Numéro de version 1.0

Révision: 29.03.2022

Nom du produit: deconex INSTRUMENT PLUS

(suite de la page 15)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

CH_FR